

10^{c.}

Journal du Lot

10^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent.
RÉCLAMES (— d' —) 3^e page..... 1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

« L'Humanité » passe au bolchevisme. L'avenir étant aux violents, chez les socialistes, il ne faut pas se laisser distancer !... — Quand c'est fini... ça recommence : Nouvelles revendications des cheminots. Le cercle vicieux. — A Fiume.

L'Humanité, organe officiel du socialisme français, redoute de se laisser distancer par les organes défaits de Longuet, Mayeras et consorts ! L'avenir est aux violents dans ce parti, il faut donc suivre le mouvement pour conserver de l'autorité. L'Humanité n'hésite pas. Elle passe au bolchevisme. On n'en peut douter puisqu'elle publie comme leader et sans réserves, un placard bolcheviste de Barbusse.

L'incident soulève d'indignation des socialistes eux-mêmes ; Varenne se fait leur porte-parole dans La Politique :

« L'article de Barbusse, dit-il, est un acte d'accusation contre les Alliés en même temps qu'un panegyrique du communisme russe. Le réquisitoire, passionné, virulent, est bourré d'erreurs grossières. Nous qui ne soutenons à aucun degré la politique d'intervention des Alliés en Russie, non certes, par sympathie pour les Soviets, mais parce que la République française n'a rien à voir dans les affaires du peuple russe, nous n'admettons pas qu'on déforme à ce point la vérité en prétendant la servir.

« Les gouvernements alliés ont au moins une raison d'hostilité contre le régime de Lénine. C'est qu'il a trahi leur cause, c'est qu'en désarmant la Russie à l'heure la plus difficile de la guerre, il a servi l'impérialisme allemand, mis en danger les démocraties occidentales et prolongé d'un an la tuerie. Voilà notre grief de Français contre le coup d'État bolcheviste. »

Barbusse commet une autre... erreur qui est une injure imméritée à la mémoire de nos grands conventionnels. Il veut assimiler Lénine à Danton ou à Robespierre ; Trotsky à Saint-Just ou à Marat. Nos révolutionnaires de 93 ont pu commettre des fautes, mais « il y a une erreur, une défaillance, une dégradante abdication dont aucun d'eux n'eût été capable : celle de recevoir d'un despote ennemi l'or de la trahison ».

Lénine n'a pas de ces scrupules. C'est dans un train spécial, envoyé à son intention par Guillaume à la frontière suisse, que Lénine prit place pour aller faire en Russie la besogne de la Prusse. C'est avec l'argent allemand qu'il prépara sa dictature. Il s'acquitta envers le Kaiser en livrant sa patrie à Brest-Litovsk. Quel est le Conventionnel Français qui eût souscrit à pareille infamie ?

Le crime de Lénine et de Trotsky est indiscutable ; il est reconnu par Pierre Kropotkine, l'illustre théoricien anarchiste russe. Dans une lettre adressée à l'Humanité elle-même, Kropotkine écrivait récemment :

« Lénine et Trotsky commirent un crime en désorganisant la force de résistance de la Russie ; ils prolongèrent ainsi la guerre d'une année ; ils déterminèrent l'invasion allemande ; ils sont comptables de tout le sang versé pendant l'année 1918 pour empêcher que l'Europe tombât sous le joug allemand. »

Comment l'Humanité qui a inséré cette lettre peut-elle porter aux nues, aujourd'hui, des hommes responsables de tout le sang versé en 1918 ?... Tout simplement pour ne pas être supplantée par des concurrents qui versent dans l'anarchie.

On comprend l'indignation des socialistes patriotes, comme Varenne, lorsqu'ils écrivent :

« Cachin et ses amis lèvent le masque. Ils viennent de franchir le Rubicon. Ils versent dans le bolchevisme. Et s'il en est ainsi il n'y a plus d'accord, plus de conciliation, plus d'action commune possible entre eux et nous. »

Il reste aux électeurs français à donner aux unifiés, patronnés par l'Humanité, la seule leçon qu'ils méritent.

Quand c'est fini... ça recommence !

Les journaux publient l'information suivante :

Nouvelles revendications des cheminots. — A la suite d'une réunion tenue par le Syndicat de Paris P. L. M., les adhérents ont voté l'ordre du jour suivant :

Ils donnent mandat à la Fédération de mettre les Compagnies en demeure de se prononcer, dans le plus bref délai, sur les trois revendications suivantes :

1^o Minimum de salaire, traitement de début : 3.800 fr. ; allocation de cherté de vie : 1.080 fr. ; indemnité de résidence avec base, pour Paris, de 1.200 fr., soit au total : 6.080.

2^o Congés annuel payé de 21 jours ;

3^o Modification du régime des retraites sur les bases suivantes : retraite acquise après 25 ans d'affiliation sans limite d'âge, et égale au 2/3 du traitement total des trois meilleures années. Part réversible sur la veuve et les orphelins égale au 2/3 de la pension de l'agent.

Si toutes les corporations continuent à exiger, tous les trois mois, une augmentation nouvelle, il ne faut pas s'étonner que la cherté de la vie suive la même courbe ascendante. Un industriel, à moins qu'il ne se résigne à faire la culbute, est bien obligé d'augmenter ses prix chaque fois que son personnel le met en demeure d'élever les salaires.

Si les industriels et les commerçants sont obligés d'élever leurs prix, les agriculteurs, qui doivent s'approvisionner à la ville, seront bien contraints de suivre le mouvement. Et ainsi nous tournons dans un cercle vicieux sans qu'il soit possible d'en trouver de solution à une crise angoissante. A moins qu'une bonne fois la classe travailleuse veuille bien se rendre compte que l'augmentation des salaires ne résout rien ; que hier avec 8 fr., aujourd'hui avec 12, demain avec 16 ou 25 la vie restera toujours aussi difficile parce que marchandises et denrées suivent fatalement la même progression.

Seul un travail obstiné, qui permettra de reconstituer les stocks épuisés, résoudra la question. Quand il y aura des stocks, quand les magasins regorgeront de marchandises, la concurrence réapparaîtra et régularisera les cours. Alors seulement le prix de la vie fléchira. L'unique solution réside, par suite, dans la résolution d'en finir avec toutes les agitations stériles ou néfastes pour se mettre résolument au travail. A ce prix la régénération de la France est possible et par suite la vie redeviendra facile pour tout le monde.

En attendant ce jour heureux, que tous les gens sérieux doivent appeler de leurs vœux, la décision du Syndicat du P.-L.-M., si elle se réalise, va noircir un peu plus le tableau.

M. Marcel Peschaud, secrétaire général de la Compagnie d'Orléans, publie, dans la Revue générale des chemins de fer, une étude édifiante. On y voit que le déficit total depuis la guerre atteignait, en 1918, 2 milliards 1/2 de francs ; il atteindra cette année environ 4 milliards 1/2 de francs. La hausse des prix de toutes choses, charbon, métaux, huiles, etc., et des salaires sont la cause de ce déficit. Les agents des grands réseaux qui touchaient, en 1913, 766.800.000 francs, ont gagné, en 1918, 2.200.000.000 de francs, ce qui représente une augmentation de 190 0/0 par rapport à 1913, et ils vont toucher annuellement, d'après les concessions actuellement accordées, plus de 3 milliards de francs, ce qui donne une augmentation de 292 0/0 par rapport à 1913.

Le taux de l'augmentation va s'élever encore !... Personne ne peut supposer que les Compagnies aient la possibilité de combler l'énorme déficit. A l'heure actuelle ce sont les contribuables qui paient, l'Etat étant tenu, de par la garantie d'intérêt, de niveler les budgets déficitaires. Demain, sans doute, les Compagnies seront autorisées à doubler, tripler leurs tarifs afin de créer des recettes permettant de solder les dépenses. Les charges du public croîtront d'autant et une fois encore les négociants, les expéditeurs, les producteurs-exportateurs devront hausser leurs prix.

Quand s'arrêtera-t-on ? Le jour où la France, incapable de faire face à ses engagements, sera acculée à la faillite... à moins que le monde du travail triomphant de la « vague de paresse » ne se remette carrément à la besogne.

Cela sera, nous voulons l'espérer !... La question de Fiume serait sur le point d'être solutionnée. On affirme que d'Annunzio et ses arditi céderaient la place à l'armée régulière sous les ordres du duc d'Aoste.

Cette solution est vivement critiquée chez les Tcheco-Slovaques qui veulent voir dans la substitution probable des troupes, le triomphe des idées de d'Annunzio.

Il ne faut rien exagérer. Si les troupes régulières italiennes vont à Fiume, il est certain que rien de définitif ne sera décidé, là, sans entente absolue avec les Alliés.

Le conflit est donc en voie d'apaisement.

A. C.

guée chez les Tcheco-Slovaques qui veulent voir dans la substitution probable des troupes, le triomphe des idées de d'Annunzio.

Il ne faut rien exagérer. Si les troupes régulières italiennes vont à Fiume, il est certain que rien de définitif ne sera décidé, là, sans entente absolue avec les Alliés.

Le conflit est donc en voie d'apaisement.

A. C.

La vie serait prolongée ?

Un savant russe titulaire d'une chaire au Collège de France vient de trouver le moyen d'assurer à l'homme une éternelle jeunesse. Il le dit du moins, ou plutôt il annonce qu'il espère arriver à ce miraculeux résultat.

Sa foi prend racine dans des expériences concluantes, paraît-il, tentées sur des boucs et des bœufs d'un âge avancé, auxquels il a rendu la vigueur de leur enfance en greffant sur eux une glande intersticielle empruntée à l'un de leurs congénères.

Pour l'homme, notre docteur en est encore réduit aux conjectures, mais il se fait fort, a-t-il déclaré, de réaliser sur lui le même miracle par la greffe d'une glande qui ne serait autre que celle du singe. Acceptons-en l'augure.

Si le succès couronne ses efforts, les partisans de Darwin trouveront dans cette résurrection de l'homme par le singe un fameux argument en faveur de la doctrine transformiste qui veut que notre humanité ait pris naissance dans une tribu de chimpanzés ou d'ourang-outangs. Descendus du singe, nous y retournerions. Les voies de la Providence insondables et bien malin, celui qui parviendrait à les pénétrer.

Pourvu que dans ce retour à nos origines simiesques, les habitudes des animaux auxquels on emprunte les glandes régénératrices ne se substituent pas aux nôtres et que notre humanité dotée de nouveaux organes, ne devienne pas tout simplement une des tribus primitives dont les disciples de Darwin nous préten- dent issus. Le remède serait, dans ce cas, pire que le mal, et en le découvrant le docteur aurait joué à sessemblables un tour que je me dispense de qualifier.

AGPARTEL
(Agence Paris-Télégrammes).

INFORMATIONS

Le traité de paix

Voici comment est constitué l'instrument des ratifications signé par le Président de la République : Il se compose d'un exemplaire du traité de Versailles, précédé d'un feuillet sur lequel il est écrit :

Raymond Poincaré, président de la République française, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut !

Un second feuillet, placé à la fin du traité, porte les lignes suivantes :

Ayant vu et examiné ledit traité, nous l'avons approuvé, et, en vertu des dispositions de la loi votée par le Sénat et la Chambre des députés, déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé, et promettons qu'il sera inviolablement observé.

En foi de quoi nous avons donné les présentes, revêtues du sceau de la République.

Le dépôt officiel de ce document sera fait au ministère des affaires étrangères, en même temps que celui des instruments des ratifications par l'empire britannique et l'Italie.

La mise en vigueur du traité est retardée

L'entrée en vigueur du traité de Versailles qui doit coïncider avec le dépôt et l'échange des ratifications par la France, l'Empire Britannique et l'Italie d'une part, l'Allemagne d'autre part, paraît devoir être retardée jusqu'à la semaine prochaine, un certain nombre de questions dont le règlement doit intervenir dès la mise en vigueur, n'étant pas au point.

Après la mise en vigueur du traité

Le traité de Versailles comporte de très nombreux actes dont l'exécution est, soit immédiate, soit prescrite dans un certain délai, fixé ou déterminé.

Voici quelques actes qui devront être accomplis dès la mise en vigueur du traité.

Remise par le gouvernement allemand des archives, plans, etc., des

territoires cédés à la Belgique et restitution des documents enlevés ; interdiction de construire des fortifications et d'entretenir ou rassembler des forces armées soit sur la rive gauche du Rhin, soit sur la rive droite, jusqu'à 50 kilomètres à l'est du fleuve ; livraison des bâtiments de guerre de surface allemands se trouvant hors des ports allemands ; démolition des bâtiments de guerre de surface allemands en construction ; désarmement des bâtiments auxiliaires ; communication de l'armement des ouvrages fortifiés, fortifications et places fortes maritimes situés dans une zone de 50 kilomètres de la côte allemande.

Livraison de matériel de l'aéronautique militaire et navale allemande ; restitution par l'Allemagne des objets, valeurs et documents des ressortissants alliés retenus par les autorités allemandes (art. 223) ; émission par l'Allemagne de bons spéciaux au profit de la Belgique ; restitution par l'Allemagne d'espèces, animaux, etc. ; émission par l'Allemagne de 100 milliards de marks or de bons pour réparations ; bénéfices aux alliés et associés des avantages accordés par traités à des tierces puissances depuis le 1^{er} août 1914.

Echo bolcheviste

Le journal russe Echo annonce qu'outre la cavalerie de Kounovov, une autre division de cavalerie blanche de Denikine a rompu le front rouge en opérant contre les troupes soviétistes qui se replient dans la direction de Briansk.

Riga en feu

L'Huvudstadsbladet apprend, de source officielle, qu'une partie de Riga est en feu, à la suite du bombardement.

D'Annunzio serait malade

On annonce que d'Annunzio est gravement malade et serait obligé d'aller consulter des médecins à Rome.

Il est possible que ce soit là une manœuvre destinée à sauver les apparences et que le leader nationaliste s'apprete à quitter Fiume.

La Haute-Cour

La date de la convocation de la Haute-Cour vient d'être fixée au 23 octobre, par son président, M. Antonin Dubost.

La question qui se pose à la suite de cette décision est de savoir si après une première audience, dans laquelle il sera procédé à l'interrogatoire d'identité de M. Caillaux et à la lecture de l'acte d'accusation du procureur général, les débats seront continués sur ce point. Un très grand nombre de sénateurs considèrent comme impossible de siéger durant la période électorale.

Chambre des Députés

Séance du 14 octobre 1919

La Chambre aborde la discussion de la loi électorale. M. Barthe soutient un amendement tendant à instituer la R. P. intégrale. Par 315 voix contre 173 l'amendement est repoussé.

La Chambre décide de discuter le lendemain le projet de loi concernant l'ordre et la date des élections.

La Chambre aborde la discussion du projet portant ouverture et annulation de crédits au titre de dépense militaire. Après des observations présentées par MM. Lefèvre, Bénazet, Briand, Accambray, les crédits sont votés.

Séance du 15 octobre

La Chambre aborde la discussion du projet fixant l'ordre et la date des élections. M. Paul Meunier demande l'ajournement de la discussion ; mais il retire sa demande.

M. Thierry-Cazes veut que l'on commence par les élections municipales ; M. Varenne aussi. M. Pams, au nom du gouvernement soutient le projet présenté par le gouvernement : les élections législatives d'abord.

M. Briand voudrait que l'on commençât par les élections municipales. M. Clemenceau monte à la tribune. Il croit dit-il, que le pays est prêt à affronter la lutte électorale car voilà 5 ans que le pays n'a pas eu la parole. Et ce n'est pas dans des élections municipales qu'il peut indiquer sa volonté. Il pose la question de confiance.

Le paragraphe 1^{er} du projet de loi fixant les élections municipales au 16 novembre est repoussé par 324 voix contre 132.

Le paragraphe 1^{er} du projet de loi fixant les élections législatives au 16 novembre est adopté à mains levées. L'ensemble du projet est voté.

Sénat

Séance du 14 octobre

Le Sénat discute le projet relatif au sectionnement électoral. M. Bérard, rapporteur, demande au Sénat de voter rapidement le projet de loi.

Tous les sectionnements sont adoptés et le projet est voté.

Séance du 15 octobre

Le Sénat discute le projet de loi concernant l'impression et la distribution des circulaires et bulletins de vote électoraux.

M. Bepmale demande la suppression de l'article 3, relatif à la conservation de tous les bulletins valables. La suppression est votée.

Le Sénat vote un article concédant des diminutions des tarifs postaux pour les bulletins de vote, circulaires électorales et l'article relatif à l'interdiction de faire distribuer, le jour du scrutin, par des distributeurs salariés, des bulletins et circulaires.

CHRONIQUE LOCALE

BELLE BLAGUE !

M. Roy, sous-secrétaire d'Etat au Ravitaillement a fait, au cours d'une interview, des déclarations presque rassurantes sur la question alimentaire.

« Mais, a-t-il dit, si certaines denrées sont chères, c'est la faute des consommateurs. » Et le sous-secrétaire d'Etat au Ravitaillement a cité le fait suivant :

« Récemment, à Orléans, je dis au préfet :

« Il faut essayer de faire diminuer le prix du beurre, des œufs.

« Les agents allèrent catéchiser les fermières. Ils ne purent voir toutes les marchandes. Celles avec qui ils avaient causé, baissèrent leurs tarifs. Les œufs notamment furent mis en vente avec 0 fr. 50 de diminution par douzaine. Savez-vous ce qui arriva ? On ne leur acheta pas. Elles ramportèrent leur marchandise. On crut gâtés les œufs qu'elles proposaient, parce qu'ils n'étaient pas à des tarifs vertigineux. »

Nous ne nous permettrons pas de douter de la véracité du fait cité par M. le sous-secrétaire d'Etat au Ravitaillement. Nous ne pouvons que regretter l'attitude des acheteurs.

Cela ne se serait pas produit à Cahors, nous en sommes bien persuadés.

Samedi, jour de foire, les œufs ont atteint le prix fabuleux de 6 fr. 50 la douzaine. Si M. Roy, sous-secrétaire d'Etat au Ravitaillement avait fait obtenir par les agents du Préfet du Lot une réduction sur ce prix, il est certain que les ménagères ne seraient pas allés s'approvisionner chez les marchands qui vendent au prix fort.

Que les nouveaux riches qui, hier, vivaient de rogatons, veuillent aujourd'hui « épater » par des dépenses somptueuses le populo, c'est bien possible. Mais, sur un marché, tous les acheteurs ne sont pas des nouveaux riches.

A notre avis, le sous-secrétaire d'Etat au Ravitaillement a forcé la dose, à moins qu'à Orléans, il n'y ait que des nouveaux riches qui fréquentent le marché.

Qu'on essaie du système préconisé et inauguré à Orléans, et nous verrons si, à Cahors, les œufs à prix réduit ne seront pas enlevés rapidement.

Mais, à Cahors, la prime est aux intermédiaires, aux courtiers. On a tenté de remédier à la vie chère : y a-t-on réussi ? Non, parce qu'on a laissé les intermédiaires établir les cours.

Samedi, notamment, les courtiers achetaient les œufs au prix fort. Les marchands n'ont pas voulu abaisser ce prix d'un sou. Dès lors, combien ces œufs ont-ils été vendus dans les villes où ils ont été expédiés ? Les courtiers opèrent pour de grandes maisons : les patrons de ces maisons sont des personnages consi-

dérables qui, certainement, jetteront dans la lutte électorale des billets de mille pour soutenir les amis qui ont défendu leur cause.

Il ne risque rien qu'on prenne contre eux les mesures radicales qui s'imposent et qu'on applique contre les pauvres bougres seulement.

On a autre chose à faire actuellement : on pense surtout à assurer le succès électoral des candidats officiels.

Et le prix des denrées augmente : le mercantilisme est tout puissant. Il n'a jamais été plus insolent.

LOUIS BONNET.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 207^e dont les noms suivent :

Maumot Léonard, soldat ; soldat remarquable par son courage et son dévouement. Blessé grièvement, à son poste de combat. Mort des suites de ses blessures, le 14 septembre 1914. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Maurel Paul-César, caporal ; excellent gradé. Tombé, le 20 décembre 1914, au cours de la prise du bois des Bouleaux, pendant laquelle il fit preuve des plus belles qualités militaires et du plus grand sang-froid, contribuant à la prise de prisonniers. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Sont décorés de la médaille militaire :

(Pour prendre rang du 15 mars 1916). Sembal Pierre, soldat de réserve à la 1^{re} compagnie du 7^e rég. d'infanterie : bon soldat, dévoué et courageux. A été très grièvement blessé, le 1^{er} septembre 1914, à Sainte-Marie-aux-Chènes, au cours d'une attaque de nuit.

(Pour prendre rang du 9 septembre 1916). Maillot Jean, soldat territorial à la 3^e compagnie du 7^e rég. d'infanterie : excellent soldat, très dévoué. A été très grièvement blessé, à Mesnil-les-Hurlus, le 23 décembre 1914, en se portant bravement à l'assaut des tranchées ennemies.

Mutations

M. Nais, sous-lieutenant au 7^e d'infanterie, passe au 12^e tirailleurs.

M. Bernère, lieutenant au 34^e d'infanterie, passe au 7^e.

M. Goulon, capitaine, M. Mahé, lieutenant au 7^e d'infanterie, détachés dans l'armée polonaise, sont affectés au 124^e.

Au Conservatoire de Paris

Le Conseil supérieur du Conservatoire s'est réuni mardi matin à la direction des beaux-arts (3, rue de Valenciennes), pour pourvoir aux vacances des classes privées de professeurs titulaires depuis la déclaration de guerre.

Au vote, notre distingué compatriote M. Gaubert a été désigné comme professeur de flûte.

Nous adressons à l'éminent artiste cadurcien nos bien vives félicitations.

Enregistrement

M. Tixier, surnuméraire de l'Enregistrement, est nommé receveur à Labastide-Murat, en remplacement de M. Lechevallier.

Enseignement primaire supérieur

Mlle Odos, directrice de l'Ecole primaire supérieure de Mussidan, est nommée à Gourdon.

Les prix normaux

L'Officiel du 15 octobre publie le tableau « des prix normaux » dans le Lot.

Dans ce tableau le « prix normal » des œufs est fixé à 3 fr. 75 la douzaine.

Comme nous le disons d'autre part, samedi, jour de foire à Cahors, les œufs étaient vendus sur le marché 6 fr. 50 et ils étaient achetés par les revendeurs 6 fr. et 6 fr. 25 !...

Le prix du vin

Les vendanges sont terminées dans notre région. En général, les cultivateurs sont contents. La récolte a été bonne. Aussi, la question se pose : le prix du vin diminuera-t-il ? Oui, dit-on.

Dans quelles proportions ? On ne le sait pas encore. Mais, depuis deux jours, des restaurateurs de Cahors ont acheté du vin à un prix très sensiblement inférieur à celui qu'ils avaient acheté la veille. On parle d'une baisse de 60 francs au minimum par barrique.

La baisse s'accroîtra-t-elle ? C'est à souhaiter.

Cercle des officiers

Les officiers de complément et en retraite de la Place et de la Région qui désiraient faire partie du Cercle militaire dont l'ouverture est fixée au 1^{er} novembre, sont invités à donner leurs noms au capitaine Las-croux, membre de la Commission du Cercle « au bureau de recrutement de la Place ». Cet officier leur donnera connaissance du règlement du Cercle. Pour les membres de la Commission: Lieutenant SAUZEAU.

Lou Gorrit del Quercy

Nous avons l'honneur de rappeler à nos compatriotes et amis que la Société donnera sa première Fête d'ouverture pour la saison d'hiver au Palais de la Fédération de l'Épicerie, 32, rue du Renard, le dimanche 19 octobre, à 15 heures précises. Un grand bal avec intermède de chant réunira tous nos compatriotes quercynois et la jeunesse trouvera dans le carnet de bal rédigé par notre Président des Fêtes, M. Boutet, entière satisfaction: bourrées et tango y seront de rigueur.

M. Hébert, lauréat du Conservatoire, conduira l'orchestre.

Pour le Comité:
P. VIOLETTE.

La Grappe du Quercy

La première grande fête de la saison sera donnée le dimanche 26 octobre 1919, en l'honneur du retour des sociétaires démobilisés.

Déjeuner amical à 11 h. 30, suivi à 14 heures d'une matinée dansante, avec intermèdes de musique et de chant.

Cette fête aura lieu dans le magnifique cadre du Salon des Familles, 40, avenue de Saint-Mandé, 12, sous la présidence de M. le Colonel Aymard, Président d'Honneur de la Société.

La Grappe qui a eu le bonheur de pouvoir être utile à ses mobilisés pendant la guerre, se devait de dédier sa première fête à ceux qui pendant ces cinq années de la plus terrible des luttes, ont souffert et peiné pour la petite Patrie en défendant la grande.

Que sa première pensée émue et reconnaissante aille tout d'abord à ceux des siens qui ont si généreusement versé leur sang pour que la France vive, mais aussi que la grande joie de la Victoire lui permette d'associer à cette fête, tous les camarades du pays natal, qui, comme ceux de Paris, ont repris leur place dans la grande famille quercynoise.

Le Secrétaire,
A. BESCOT.

Trouvaillle

Il a été trouvé hier soir, à la sortie du théâtre, un sac à main contenant divers objets.

S'adresser au Bureau du Journal.

Industries rurales

Une exposition de petites industries rurales aura lieu le dimanche 26 octobre, à la préfecture.

Les objets exposés doivent être apportés autant que possible la veille et, dans tous les cas, le matin de l'exposition, avant 9 heures. Des primes importantes seront attribuées aux exposants, l'Office agricole disposant d'une somme de 3.000 fr.

A 11 heures, aura lieu une conférence de M. le préfet sur l'industrie familiale.

La musique militaire prêtera son concours à cette solennité destinée à propager dans le département les petites industries rurales.

Concours agricole

Un concours de reproducteurs des races bovine et porcine, aura lieu le 25 octobre, à Cahors, pour les agriculteurs de l'arrondissement.

Situation du marché du travail

L'Officiel publie les renseignements suivants sur la situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 29 septembre au 4 octobre 1919.

Nombre de placements: 22 hommes, 9 femmes.

Offres d'emplois non satisfaites:

(usineurs et manoeuvres industriels): 14 hommes, 9 femmes.

Autres travailleurs: 13 hommes, 7 femmes.

Récoltes de céréales en 1919

L'Officiel publie le relevé des rapports transmis par les directeurs des services agricoles des divers départements pendant le cours des batailles.

Voici les renseignements pour le Lot:

Froment: surfaces ensemencées: 48.000 hectares; produit: 336.000 hectolitres pesant 262.400 quintaux.

Métail: Surfaces ensemencées: 1.000 hectares; produit: 8.000 hectolitres pesant 6.080 quintaux.

Seigle: surfaces ensemencées: 8.000 hectares; produit: 72.000 hectolitres pesant 54.000 quintaux.

Orge: surfaces ensemencées: 700 hectares; produit: 6.300 hectolitres pesant 3.780 quintaux.

Avoine: Surfaces ensemencées: 15.000 hectares; produit 120.000 hectolitres pesant 54.000 quintaux.

Acte de probité

Lundi soir, M. Durand, aiguilleur à la compagnie du P. O. à Cahors, a trouvé sur le quai de la gare, un portefeuille contenant une assez forte somme.

Il fit aussitôt la déclaration de sa trouvaille à la gare où le lendemain, le propriétaire du portefeuille, M. Mespoulet, chauffeur à la Cie, fut très heureux de le retrouver.

Certificat d'aptitude pédagogique

Une session spéciale pour l'examen du C. A. P., réservée aux candidats mobilisés, s'ouvrira dans le Lot le jeudi 30 octobre 1919.

La composition écrite sera faite de 8 h. à 11 h. à l'École de garçons des Centres d'Inspection: Cahors, Figeac, Gourdon et Saint-Céré.

Les inscriptions seront reçues à l'Inspection Académique jusqu'au 25 octobre.

Pièces à produire: demande d'inscription sur timbre à 1 franc; extrait de naissance; état des services.

LES CAMPAGNES

DU 7^e D'INFANTERIE

(1914-1919)

(Suite)

Il s'agissait d'exécuter un coup de main sur un saillant avancé de la ligne ennemie et de faire des prisonniers.

L'opération fut confiée à la compagnie Duporez, du 2^e bataillon, le 6 avril 1916. Voici d'ailleurs le rapport établi par le Commandant Chaillet, après l'affaire, et l'Ordre Général du Commandant de la 1^{re} Armée:

« En exécution de l'Ordre d'opérations pour la journée du 6 avril 1916 (26^e brigade), le coup de main prescrit s'est exécuté dans les conditions suivantes:

Trois colonnes avaient été formées ayant pour mission, savoir: celle de gauche, d'aborder le flanc de gauche du secteur d'attaque, d'avancer trois boyaux qui y aboutissent et de poursuivre le mouvement dans la 2^e ligne ennemie, après s'être emparé d'un petit poste de grenadiers situé à l'angle sud-ouest de la position; celle de droite, de se porter sur le flanc droit avec une mission analogue, après avoir surpris un petit poste logé sur la bordure de l'entonnoir de la mine du 31 mars 1916.

La colonne du Centre devait relier les deux autres et tenir la tranchée de 1^{re} ligne ennemie pendant que les deux autres cheminaient.

Ces colonnes étaient ainsi constituées: Colonne de gauche: Chef, Sous-Lieutenant Barille. — Groupe franc, — sapeurs-pompiers, — 1/2 section d'infanterie, — sapeurs du génie (outils et sacs à terre).

Colonne du Centre: Sergent Bouas. — Groupe franc, — 1/2 section d'infanterie, — sapeurs du génie (explosifs) sous la conduite du sergent Isaly.

Colonne de droite: Sergent Blaty. — Groupe franc, — sapeurs-pompiers, — 1/2 section d'infanterie, — sapeurs du génie (outils et sacs à terre).

La tranchée ennemie était à une distance moyenne de 15 à 20 mètres, en terrain bouleversé par les projectiles, l'éclat des mines, les abatis d'arbres et nos défenses accessoires. Trois passages avaient été aménagés en avant de notre première tranchée.

L'opération, très minutieusement préparée dans tous les détails, s'est déclanchée avec une rapidité foudroyante et a donné comme résultat immédiat 15 prisonniers, sans pertes.

Les différents tirs d'artillerie de 75, de lourde, de tranchée et 80 de montagne prescrits ont été exécutés

à point nommé et avec une rare perfection. Ils ont donné au coup de main l'appui nécessaire à son exécution complète.

Quant aux troupes d'attaque, toutes les ordres du Capitaine Duporez, elles se sont portées en avant avec un entrain endiablé.

La colonne de gauche a enlevé d'abord le poste de gulleurs et le poste de grenadiers signaux.

Quelques Allemands, au nombre de cinq ou six, qui tentèrent de résister, furent tués sur place, d'autres réfugiés dans leurs abris furent capturés en un tour de main.

(A suivre).

Douelle

Hyménée. — Le mariage de Mlle Madeleine Bessou avec M. Victor Carle, lieutenant de vaisseau, élève de l'école polytechnique a été célébré le jeudi 9 octobre dans la commune de Douelle. La population en entière et de très nombreux habitants de Cahors, de Luzach, d'Albas, de Mercuès se pressaient pour faire fête aux jeunes époux. Après la cérémonie M. et Mme Aug. Bessou recevaient de nombreux invités dans leur ravissante propriété de Cessac, au château du Carriol.

Nous adressons nos vœux de bonheur les plus vifs aux nouveaux époux.

Calvignac

Réunion des combattants. — L'Amicale des poilus de Calvignac affiliée à l'Union des combattants du Lot, est constituée de la façon suivante:

Président: Peyre Marius; Vice-Président: Marios René; Secrétaire: Bousquet François; Trésorier: Vignals Paul; Archiviste: Largentie Abel; Assesseurs: Garibal Paul et Bergougnoux.

Au cours de la dernière réunion générale la section de Calvignac a enregistré plusieurs nouvelles adhésions.

Pour tous renseignements s'adresser au camarade Bousquet François à Calvignac.

Luzach

Samedi soir, 48 courant, à huit heures, une réunion des jeunes gens de notre localité, aura lieu à la salle de la mairie, dans le but de fonder une société sportive.

Cette société aura nom « Union sportive Luzéchoise » et comptera parmi ses adhérents, en outre des jeunes gens de notre canton, les élèves de l'École Supérieure autorisés par M. le Directeur de l'École.

Le nombre des participants s'élèvera ainsi à quarante jeunes gens environ. C'est dire l'intérêt de l'organisation et la certitude de réussite dans cet essai d'union sportive qui va donner incessamment à Luzach des équipes de foot-ball et va permettre d'assister à de beaux matchs et à de belles séances d'entraînement et d'éducation physique.

Nous adressons tous nos vœux de succès à l'Union sportive Luzéchoise.

Figeac

Promotion. — C'est avec un vif plaisir que nous apprenons la nomination de M. Rubens Thomas, professeur de philosophie à Figeac, au poste principal du Collège de Vitry. Les nombreux amis qu'il s'était fait parmi nous regretteront son départ car, indépendamment de ses qualités professionnelles il avait su s'attirer la sympathie par sa loyauté, sa droiture et son esprit d'indépendance. Avec M. Canon il fonda l'Union des combattants du Lot pour maintenir dans la paix les sentiments de camaraderie qui ont pris naissance dans le danger, comme aussi de faire valoir par tous les moyens les intérêts des poilus du Lot.

Nous lui souhaitons bonne réussite dans ses nouvelles fonctions.

Contributions directes. — Aujourd'hui vendredi, M. le Contrôleur des Contributions directes se tiendra à la mairie avec la commission désignée par le Préfet, pour procéder à la constatation des pertes occasionnées par l'orage du 6 au 7 juillet. Les contribuables qui ont subi des dégâts sont invités à se présenter aujourd'hui à neuf heures du matin pour faire leur déclaration devant la commission.

Ils devront, autant que possible, être porteurs de l'avertissement des contributions directes de l'année courante.

Collège Champollion. — Afin de pouvoir établir le Livre d'Or du Collège Champollion, M. le Principal désire connaître tous les documents relatifs aux anciens élèves morts pour la France, blessés, décorés, cités à l'ordre du jour, etc... Il prie les familles et les intéressés de vouloir bien, sans retard, lui donner les renseignements désirables.

M. Thomas, professeur de philosophie au Collège de Figeac, est nommé Principal du Collège de Vitry.

Cambriolage. — Des malfaiteurs se sont introduits pendant la nuit dans le débit de tabacs de Mlles Chimala.

Ils ont fait main basse sur tabac, cigares, cigarettes et sur du numéraire qui se trouvait sur une étagère.

Saint-Félix

Conseil municipal. — Les membres du conseil municipal de Saint-Félix se sont réunis dimanche dernier sous la présidence de M. Raffy, maire-délégué. Onze conseillers étaient présents.

Le Conseil municipal a d'abord émis une délibération protestant contre la suppression des dimanches et jours fériés du service postal et des distributions à domicile des lettres et journaux.

Il a décidé l'achat et la pose de deux plaques de marbre où seront gravés en lettres dorées les noms des 28 enfants de Saint-Félix morts au champ d'honneur.

Par 9 voix contre 2 il a voté l'émission d'un emprunt de 6.000 francs avec remboursement en 20 annuités à la Caisse des dépôts et consignations. Les annuités de cet emprunt fait sans imposition de centimes additionnels seront payées sur les revenus ordinaires de la commune. Le montant en sera consacré à la construction de chemins vicinaux dans la section de Saint-Jean-Mirabel, qui à ce point de vue est bien désertée.

Nous nous félicitons de ce vote d'union qui met fin à une querelle de rivalité très ancienne entre les sections Saint-Félix et Saint-Jean-Mirabel.

Labastide-Murat

Grande réunion de poilus. — Dimanche prochain 19 courant à 2 h. 30 aura lieu à la mairie de Labastide-Murat une grande réunion cantonale à laquelle assisteront les délégués des Sections des combattants du Lot pour l'élaboration du programme des revendications des combattants, veuves, orphelins et les parents dont les fils sont morts pour la France.

Cette réunion sera présidée par M. Canon, président de l'U. C. L. Tous les mutilés et anciens combattants sont cordialement invités. A midi banquet.

Pour les renseignements s'adresser à M. Arènes Edmond, secrétaire général des Sections du canton de Labastide-Murat.

Salviac

Les petites coupures. — Grand émoi dans notre commune au sujet des petites coupures. Celles de la Chambre de Commerce de Bergerac et de Limoges expirant en octobre ont été refusées ces derniers jours. Pourquoi les Chambres s'indignent les unes contre les autres?

Nous avons appris que la Chambre de Commerce de Limoges avait prorogé le délai jusqu'en décembre inclus! Il n'y a donc pas lieu de s'alarmer outre mesure.

Dans nos campagnes où il y a encore malheureusement trop d'illettrés, il sera difficile de faire les distinctions nécessaires, dans ces conditions il serait utile que par la voie des journaux les Chambres de Commerce fassent connaître sans délai leur décision.

Nos compatriotes. — Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote et ami, M. Jean Vaissie, qui se spécialise dans les questions électro-techniques vient d'être nommé membre de la Commission d'électrification du département du Lot. On ne pouvait faire un choix plus judicieux. Nos félicitations.

Souillac

NOS MONUMENTS

(Suite)

Il est impossible de ne pas être frappé par les rapports existants entre ces paroles du grand prédicateur et l'impression qui se dégage de cette composition dont on peut dire qu'elle est l'illustration littéraire.

Le côté latéral gauche du pilier représente le sacrifice d'Abraham facilement reconnaissable et sur lequel nous ne nous arrêtons que pour en signaler l'ordonnement.

Quant au côté droit, qu'on a appelé le groupe des luteurs, peut-être faudrait-il y voir une chute aux enfers.

Les statues dans prophètes Isaïe et Joseph sculptées dans les pierres de portail complètent ce travail, œuvre d'un maître du ciseau à l'imagination facile et ingénieuse.

L'expression des personnages, la juste proportion des plis, le jeu des étoffes, la finesse de leurs broderies, toutes les parties en seront traitées avec un soin de la forme et du mouvement qui en font une des plus belles productions sculpturales du douzième siècle.

Sans vouloir porter un jugement sur la valeur artistique de la décoration picturale moderne des voûtes du cul de four et du transept, nous terminons cet essai en donnant le thème développé par les peintres qui en furent chargés.

Le motif de la fresque de l'abside est emprunté au Chapitre IV de l'Apocalypse de Saint-Jean intitulé: Vision de la Majesté célébrée par les quatre animaux et les vingt-quatre vieillards.

Sur les voûtes du transept et des croisillons, le Jugement dernier est développé avec une ampleur démesurée qui n'en permet pas la lecture que péniblement; nous n'en ferons pas l'analyse.

A. Joseph FAUREL.

(FIN)

Une croisade antialcoolique

On annonce que les ligues antialcooliques des Etats-Unis vont entreprendre une croisade dans l'univers. Elles ont recu pour assurer leur propagande une somme de 20 millions de francs. Encouragées par les succès remportés dans leurs pays, où elles ont obtenu le vote d'une loi interdisant la consommation de toute boisson alcoolisée, elles entendent convertir le monde entier à leur conception.

Elles auront du mal dans les vieux continents où il sera difficile de faire admettre l'utilité d'une mesure aussi radicale. On ne voit pas pourquoi si, sur dix personnes, deux abusent de l'alcool, on en priverait huit autres qui en boivent modérément.

D'ailleurs, aux Etats-Unis, on semble déjà trouver qu'on a été un peu trop loin. Un de nos grands quotidiens a recueilli, ces jours derniers, l'amusante information suivante, câblée de New-York.

C'est le récit d'une entrevue entre le Chef de la Police de Chicago et la Municipalité. Celui-ci demande une augmentation de 2.000 agents parce que la criminalité a augmenté.

— Et pourquoi aurait-elle augmenté, demande la municipalité. Vous vous moquez! — Je ne me moque point, répond le chef de police. Elle a augmenté parce que la loi qui prohibe la consommation de l'alcool est entrée en vigueur. Ne pouvant boire d'alcool, les habitants de Chicago se piquent à la morphine, respirent ou absorbent de l'éther, prennent de la cocaïne. Tous les médecins et les sociologues vous le diront. Et ce sont des poisons qui pèsent au crime. Donnez-moi mes 2.000 agents supplémentaires.

On exagère toutes choses en Amérique.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 36.

La question de Fiume

De Rome: Une dépêche de Trieste annonce que d'Annunzio aurait adressé un message privé à M. Clemenceau le priant de prendre l'initiative de proposer Fiume comme port libre. Cette solution se rapprocherait de celle proposée par M. Tittoni à la Conférence.

On pense que M. Clemenceau refusera d'entrer en communication avec le chef d'un gouvernement provisoire non reconnu en lutte avec le gouvernement légal du pays.

A la Chambre

Ce matin la Chambre a continué la discussion du projet d'aménagement du Rhône. Cet après-midi, elle discutera le projet d'amnistie.

En Amérique

De Washington: M. Wilson fait connaître son opposition à l'ajournement du Congrès. Si cet événement se produisait, le Président convoquerait immédiatement une nouvelle session.

Grèves en Allemagne

De Berlin: La grève des métallurgistes prend un caractère grave. Les ouvriers des usines électriques vont se joindre au mouvement.

Un deuxième télégramme de Berlin dit que 1.500 employés municipaux sont en grève. La distribution des vivres est compromise.

Vers Petrograd

De Copenhague: D'après un message de Reval, l'armée de Yudenitch occupe Gatchina à 45 km. de Petrograd.

Riga en flammes

De Copenhague: Suivant les dernières nouvelles de Riga, la ville fut incendiée par le bombardement. Les troupes allemandes, commandées par Bernot, sont aux portes de la ville.

COUPÉ A VENDRE

Bon état

S'adresser au Bureau du Journal.

SOUDURE AUTOGENE

-Réparations de toutes pièces-

Fer — Fonte — Acier

Cuivre — Aluminium

Rue de la Banque,

en face la Brasserie

CAHORS

A vendre

pour changement de position

FOND DE COIFFEUR

Bien situé — Clientèle

S'adresser au Bureau du Journal.

Etablissements BRUEL, Fils

SOULLAC (Lot)

ATELIERS DE RÉPARATIONS

D'AUTOMOBILES ET MOTEURS

Sous la direction de M. JULLIA Mécanicien-spécialiste des 1^{res} maisons de construction de Paris

Réparations et mise au point de tous véhicules et moteurs. — Pièces détachées. — Soudure autogène. — Travaux de tour. — Réparations de carrosseries. — Garnitures de capotages. — Remise en état de magnétos. — Réparations et charges d'accumulateurs. — Accessoires. — Pneumatiques. — Bougies. — Transports, marchandises par camions-automobiles. — Locations de voitures automobiles pour courses et tourisme.

Section Electricité

SOUS LA DIRECTION DE M. LEIBINSON, Ingénieur électricien diplômé.

Installations basse et haute tension. — Force. — Lumière. — Sonneries. — Téléphones. — Réparations dynamos et magnétos. — Bobinage C. C. et C. A. — Surveillance et entretien d'usines. — Etudes. — Calculs. — Devis. — Dessins. — Fourniture de matériel.

Télégrammes: BRUEL, Souillac.

TÉLÉPHONE: 4.

Huile d'olive extra surfine garantie pure, colis postal 10 kil. franco dom. cont. remb. 55 fr.

SAVON 62 o/ o c. reb. dom. 29 fr. Victor PATEL, TUNIS (Maison Française).

Savon exira post. 10 k. cont. remb. 26 fr. 75.

Savonnettes parfumées 9 douz. 10k. reb. 63 fr. HEBERT et LECA, Rue Lanthier, 12, MARSEILLE.

EXTRAIT des minutes du Greffe du Tribunal de 1^{re} Instance de Cahors.

Audience publique de police correctionnelle du Tribunal de 1^{re} Instance s'étant à Cahors au Palais de justice le 2 octobre 1919.

Entre M. le Procureur de la République près ce tribunal, demandeur et poursuivant,

D'une part, Et BESSOU Marie-Louise, femme ARNAL, 36 ans, étant née le 4 mars 1883, à Cahors (Lot), laitière à La Motte, commune de Cahors, prévenue de fraude alimentaire.

D'autre part, Délit prévu et puni par les articles 1 et 3 de la loi du 1^{er} août 1905.

Attendu que, etc... Faisant application des dispositions des dits articles, le Tribunal condamne BESSOU Marie-Louise à deux mois de prison avec sursis; à deux cents francs d'amende. Ordonne l'affichage du jugement à la porte de la mairie du domicile de la condamnée. Du jour de cet affichage devra durer pendant 7 jours. Ce qui est fait aura la dimension d'une feuille de timbre de 2 francs, et que le coté ne devra pas dépasser quinze francs, ordonne l'insertion par extrait du présent jugement dans 2 journaux locaux au choix de M. le Procureur de la République, le coté de chacune d'elles ne devant pas dépasser quinze francs. La condamne en outre aux frais du procès.

Pour copie conforme, Le Greffier: GALTIE.

Cahors, le 14 octobre 1919.

Le Gérant: A. COUESLANT.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé).

LES VAINCUS DE LA VIE

Le Fils d'un Voleur

PAR

JULES MARY

IV

C'EST POUR EUX QU'IL TRAVAILLE !

— Voulez-vous signer ici, Rollinet ? Cinq cents francs pour une créance de treize mille, sans compter les intérêts — et au bout de vingt-cinq ans !... Si ce n'est pas à faire pleurer... Dites-moi où Chatillon se cache... Je suis sûr que vous le savez... Je n'en soufflerai rien au autres... Et je me charge...

Voulez-vous signer oui ou non ? Il est tard et je n'ai pas déjeuné. Le meunier lut la quittance, la relut, finit par y apposer son nom.

Il ramassa et compulsa les billets, et les serra dans une bourse en cuir attachée par un cordon sous sa blouse... Puis, sans remuer, il salua, avec un mauvais regard...

— C'est une infamie... les pauvres diables seront toujours victimes. Quant à Bridon, il disait au notaire, avec un clin d'oeil de complice: — La première fois, est-ce qu'on

pourrait pas me rembourser d'un seul coup ? Personne ne le savait... Berneret le poussa doucement dehors et referma la porte.

Gerbert les avait entendus... Ainsi, c'est à ceux-là qu'il pense, depuis le jour où il a découvert qu'ils existent ! C'est pour eux qu'il travaille ! En eux il a mis secrètement l'espoir de son avenir !... Il leur a vraiment sacrifié sa vie, puisqu'il n'a pas d'autre ambition que celle de restituer l'argent qu'on leur a pris. Se priver pour